

COMMUNE DE GRIGNON**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal****Délibération n° 2026.08.31_07**

Le 31 août deux mil vingt-six, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : Sabrina ARNAUD- Annette BELLANGER- Thierry BINET- Lina BLANC- Natacha BLANC- GONNET-Corinne BUSALB-Carmelo DI MARTINO-Audrey DUMONT- Pascal DUMONT – Rémi FERRONT -Virginie GARDET- Yohann MARCHESE- Jean Pierre MARGUERIE - Stéphanie MARTIN- Valérie MATHE-Brigitte PETIT– François RIEU- Olivier RUFFIER- David TORDJMAN.

Secrétaire de Séance : Valérie MATHE

Date de convocation : 25/08/ 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 19

Excusés :

Absents :

Pouvoirs :

Votants : 19

Envoyé en préfecture le 09/09/2026

Reçu en préfecture le 09/09/2026

Publié le

ID : 073-217301308-20260831-2026083107-DE



Rapporteur : François RIEU

DÉLIBÉRATION 07 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE- APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que conformément à l'article L.2121-8 du code général des collectivités territoriales le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. Ce dernier a pour objet de préciser et de fixer les modalités de fonctionnement de l'assemblée.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le règlement intérieur ci-joint annexé à la présente délibération.

Toutes explications entendues, le conseil Municipal par :

Abstentions	4 (N. BLANC-GONNET- B. PETIT- V. GARDET-C. DI MARTINO)
Contre	
Pour	15

➔ **ADOpte** le règlement intérieur du Conseil Municipal.

A GRIGNON, le 31 août 2026

Le Maire,
François RIEU



La secrétaire de séance,
Valérie MATHE